

FdRns n°51

Feuille de Route, nouvelle série : ISSN : 2117 – 198X

janvier 2022

retrouvez nous sur : <http://sehri.forumactif.com/>

SEHRI, ONG loi 1901, fondée en 2007

Le site <http://assosehri.fr/> & le blog <https://sehrileblog.jimdofree.com/blog/>



SPECIAL CHATILLON SUR CHALARONNE

LA REVOLUTION A CHATILLON LES DOMBES

par Jérôme Croyet, docteur en histoire
président fondateur de la SEHRI

d'après une conférence donnée à l'association St-Giugnefort, le 8 novembre 2013

Alors que la Révolution débute, en cette fin du XVIII^e siècle, Châtillon-les-Dombes, contrairement à ce que son nom indique, ne fait pas parti de la Dombes politique, tout au plus de la Dombes géographique. Châtillon est une ville de Bresse qui est sur la frontière avec la Dombes. Châtillon est à presque égale distance entre Trévoux et Bourg. Ce positionnement géographique positionne Châtillon hors de la zone d'influence de la cité trévoltienne et parfois la positionne même en opposition alors que Châtillon aura presque naturellement tendance à se tourner vers Bourg.

Châtillon-sur-Chalaronne est un centre de circulation des personnes mais aussi des idées. En effet, contrairement à Pont d'Ain qui se trouve dans une situation géographique presque similaire, Châtillon-sur-Chalaronne, qui se situe sur la route de Lyon, bénéficie de débouchés à Trévoux et à Bourg, mais aussi à Villefranche et sur le port de Beauregard.

Active citée ecclésiastique, Châtillon est un centre de réflexion et d'érudition que la Révolution puis l'Empire vont bénéficier. Centre culturel et intellectuel, Châtillon est dans une avantageuse position économique avec, au début du XIX^e siècle un important marché intercommunal qui bénéficie de plusieurs foires : les 2 février, 26 juin, 1^{er} août, 22 septembre, 1^{er} novembre et 25 décembre. De ce fait, ce marché déborde même, sous le Directoire et l'Empire, les limites du canton pour drainer les cantons de Saint-Trivier et Chalamont. On y trouve des grains, largement cultivés sur le territoire du canton (notamment le froment et le seigle), du beurre, des œufs et des volailles, très peu de poisson malgré les étangs de Biziat ou Chaveyriat. Une grande partie de ces productions sont vendues au profit de Lyon, pouvant laisser un arrière gout amer dans la bouche des châtillois, ce qui explique leur peu d'enthousiasme à rejoindre Lyon en rébellion durant l'été 1793.

La ville est, de par ses débouchés et sa position, une ville commerciale, même si à la veille de la Révolution, ce commerce est essentiellement local et destiné aux habitants. Sous l'Empire, 210 châtillois payent la patente (36 aubergistes et cabaretiers, 21 fripiers ou tailleurs d'habit, 16 menuisiers ou charpentiers et 21 cordonniers pour 3194 individus dans 375 maisons.

Une agitation politique

Le 26 juillet 1789, sur les rumeurs d'incursions et de vols, des citoyens de Châtillon s'arment. 19 août 1790, passage du régiment de la marine et d'un détachement de canoniers sur leur route pour Lyon. Leur arrivée agite les esprits contre des tenants de l'Ancien Régime qui sont fantasmés, dès octobre comme des ennemis potentiels de la Patrie et des patriotes, stockent secrètement, dans le château de Romans, entre autre, de l'armement. Début 1791, l'image de Trévoux, Châtillon a peur

des actions anti-patriotiques qui agitent la ville, notamment avec l'annonce de la fuite du Roi.

En effet, s'ajoute les agitations des prêtres qui refusent la Constitution Civile du Clergé et répandent dans les deux districts les mandements de l'archevêque de Lyon.

A ces agitations politiques s'ajoutent des troubles économiques qui trouvent déjà des racines avec la mauvaise récolte de 1789 qui pousse la ville de Lyon à accuser Châtillon de retenir les blés. L'hiver 1789-90 est sous le signe de la crainte de la disette au point que le 8 novembre 1789 un grenier d'abondance est créé. En 1790, l'activité économique de la ville est réduite et le chômage atteint les ouvriers pour qui on crée des ateliers de charité : travailler à la réparation des routes. Cette crise pousse à la thésaurisation de l'argent au point que des billets de confiance sont mis en circulation en janvier 1792 alors que les cloches sont déjà fondues, en juillet et octobre 1791, en monnaie de billon à Lyon¹. Face à cette chute de la valeur des papiers monnaies, les prix augmentent au point que le 11 septembre 1792, en pleine période électorale, des habitants arrêtent une voiture de blé, soutenu par des volontaires. Ce que les châtillois ne veulent pas c'est que les subsistances aillent sur Lyon, où la disette règne à l'automne 1792. En effet, le 4 septembre 1792, il y a une émeute à Châtillon sur Chalaronne lors d'une réquisition de blé. Pour garnir le marché², où les esprits s'échauffent vite autour de quelques sacs de grains, et le grenier d'abondance, alors que la crise frumentaire reste sous-jacente durant l'hiver 92-93, des réquisitions sont levées durant l'été 1793. Mais avec la crise politique et les événements fédéralistes, ces réquisitions ne donnent presque rien et braquent même certaines communes du canton qui les refusent. En l'an III, en pleine réaction thermidorienne des arrestations pour refus de livraison de grains.

Le 11 juillet 1790, la démolition de l'arquebuse débute. La vente des biens d'églises touche le couvent des Capucins et celui des Ursulines. En septembre 1792, Châtillon-les-Dombes devient Châtillon-sur-Chalaronne. En 1793, l'ex-couvent des Ursulines devient une prison où l'on enferme bien sûr les nobles mais aussi toutes les religieuses de Châtillon. Début 1794, démolition du clocher de l'église, des vitraux et installation d'une girouette surmontée d'un bonnet phrygien. En 1797, l'église, transformée en magasin à fourrage est rouverte au culte.

Entre l'exécution de Louis XVI et les troubles de l'Ouest, sans compter les défaites aux frontières de l'Est, la crainte d'un coup de main des ennemis de l'intérieur resurgit. Les aristocrates ou les soupçonnés tels sont perquisitionnés entre les 29 et 31 mars 1793 à Sandrans, Romans ou Neuville. Les représentants du peuple arrivent à Châtillon le 7 avril. Dès lors, les renforcements des mesures contre les suspects sont établis. La garde nationale est réorganisée le 13 avril. Dès le 10, des suspects, essentiellement des nobles et des représentants de l'Ancien Régime sont incarcérés. Dès le 12, les dénonciations commencent à arriver à la société populaire.

¹ La création des patentes est relativement mal accueillie à Châtillon et donne lieu à quelques troubles. Sans parler de la contribution patriotique qui ne se payent pas faute de personnel compétent.

² Il faut aussi fournir la grenette de Mâcon et Pont-de-Veyle.

Le 23 mai 1793 la municipalité proteste contre la prise de position fédéraliste du département. 6 août 1793, le Directoire du District de Châtillon interdit la circulation du Journal de Lyon, organe des fédéralistes lyonnais. 2 octobre 1793, départ des cavaliers du district de Châtillon pour rejoindre un régiment de dragons à Vezoul. 13 ventôse an II, Convers et Vauquoy sont à Châtillon. Le 18 et le 19 germinal an II, les districts de Belley et de Gex félicitent la Convention de l'arrestation d'Hébert. Cette dernière pousse le conseil général de Châtillon-sur-Chalaronne à proposer des libérations. Le 2 messidor an II, la municipalité constate le vœu populaire de voir les communaux partagés. Le 3 vendémiaire an III, dix neuf sapeurs de la 4e compagnie du 3e bataillon se rendent à Châtillon sur Chalaronne pour couper les blés. Le 1^{er} nivôse an III, un détachement vingt cinq hussards des Alpes quittent Lyon pour cantonner à Châtillon sur Chalaronne.

Chef lieu de canton et de district

Dès le 15 novembre 1789, un projet place Châtillon au centre de 26 communes, « ayant une population approximative de 12 000 habitants ». Cette formation d'un district de Châtillon ne se fait pas aisément car il faut atteindre le chiffre de 30 000 habitants. De plus, il y a la candidature de Pont-de-Veyle, rivale de Châtillon depuis fort longtemps. Mais ce qui l'emporte devant l'Assemblée Constituante, c'est la possibilité de surveiller, grâce au district de Châtillon, « les nombreux établissements qui sont dans son secteur ». Pont-de-Veyle obtient toutefois le siège de la justice. En 1790, Châtillon devient chef-lieu de district jusqu'en 1795, en opposition avec Trévoux qui réclame à englober toute la Dombes. 1792, annexion de l'ancienne paroisse de Fleurieux. 1794, annexion des communes de l'Abergement et de Clémenciat qui ne seront rétablies en une seule commune détachée de Châtillon qu'en 1857. 1795 : réunion des communes de Sulignat, Romans, St Georges sur Renon, la Chapelle-du-Chatelard, Saint-Cyr et Relevant qui entrent dans le canton de Châtillon : Vonnas, Biziat, Chanoz-Chatenay, Méziériat.

Les marqueurs révolutionnaires

Treize jours après la prise de la Bastille, une garde nationale est instituée à Châtillon. Cette dernière prend la place de la milice bourgeoise réclamée le 27 juin, alors que la Grande Peur frappe la ville. En effet, le conseil municipal craint « les ravages et les vols dont la ville se trouve menacée...et des incursions que l'on assure s'être déjà faits en différents endroits »³. Chaque garde national paye son uniforme. Après avoir pris conseil auprès de la ville de Bourg, par délibération de l'assemblée générale de Châtillon du 17 septembre 1789, les fusils eux sont payés par souscription. L'habillement du tambour et du fifre de la garde nationale de Châtillon, qui porte encore le nom de milice nationale, revient à 100 livres sur les deniers patrimoniaux. Le 17 septembre 1789, les buts de la garde nationale sont redéfinis : patrouilles de 6 gardes plus 2 gendarmes à cheval dans les paroisses voisines. Ces patrouilles ont pour but de répondre à la crise de la Grande Peur.

Toutefois, le 21 décembre 1789, Amelot demande que cette dépense soit faite par la compagnie. Les gardes nationaux sont armés de 50 fusils réglementaires et en l'occurrence de fusils de dragons reçus en deux envois de Bourg, un de 33 et un de 17, reçu le 26 décembre. Chaque fusil coûte 19 livres 10 sols pour un montant total de 976 livres. Le 11 juillet 1790, suite à la démolition de l'arquebuse, ses membres sont intégrés à la garde nationale avec uniforme et cocarde. La garde nationale est définitivement organisée le 31 juillet 1791.

Dès la délibération de l'assemblée générale de Châtillon du 27 juillet 1789, les gardes nationaux sont tous les citoyens de 16 à 60 ans. Par contre, ils ne peuvent pas s'armer et se réunir sans la permission du commandant de la Province, qu'ils reçoivent le 3 août suivant. Le 5 avril 1792, organisation des bataillons de Gardes Nationaux du district de Châtillon.

La société populaire de Châtillon est créée le 20 avril 1791. Elle réunit des citoyens qui désiraient le faire depuis longtemps, à l'église des Capucins, dans le but de « *se réunir en club et association patriotique pour développer de plus en plus les sentiments dont ils sont animés pour la nouvelle et bienfaisante Constitution du Royaume* »⁴. Dès sa formation, la société prévoit l'adoption d'un règlement mais aussi et surtout l'affiliation aux Jacobins de Paris.

Elle se dote d'un sceau le 25 avril 1791 portant « vivre libre ou mourir » avec comme légende « société des amis de la constitution de châtillon les dombes ». Le 25, un projet de règlement et de statuts est proposé⁵. Son affiliation est demandée aux Jacobins de Paris, le 25 avril 1791, par l'intermédiaire de Cerisier, député suppléant. Le 25 avril 1791, il est décidé que chaque membre pourvoit à la fourniture et l'entretien de sa chaise. Les chaises réservées aux spectateurs sont louées par les soins du président. La société se réunit alors dans un local humide et mal sain. La société reçoit la Gazette de Cerisier à partir du 8 mai 1791. Le 15 mai 1791, la société décalre vouloir recevoir le Journal du Soir alors que plusieurs membres proposent de venir partager les journaux auxquels ils sont abonnés : les annales apatriotiques, la feuille villageoise et l'ami des patriotes de Brissot. Le 15 mai 1791, la société s'allarme des rumeurs de rassemblement de troupes étrangères sur les frontières du département et propose d'ouvrir à la mairie un registre pour y inscrire les volontaires pour défendre les lieux menacés par l'ennemi. La société de Châtillon reçoit ces lettres patentes d'affiliation aux jacobins de Paris le 29 mai 1791.

Le but de la société est « l'observance religieuse des devoirs de l'homme et du citoyen ». Elle proclame l'égalité de tous les hommes et la supériorité de la loi tout en étant tolérant. Ils doivent surveiller « les ennemis de la chose publique ». Tous ces principes faisant des hommes libres. Seuls les citoyens actifs ou les fils de citoyens actifs, ayant donné les preuves de patriotisme, sera admis au club, sur présentation de deux fonctionnaires⁶, nommés par els membres, et après avoir réunis les 4/5 des suffrages. Le président est nommé parmi les membres les plus anciens d'âge pour une semaine. Les séances sont publiques, chaque dimanche à 16 heures, mais une ligne sépare les membres des spectateurs. Le club est ouvert le mardi et le jeudi, à 17 heures, à la manière d'un salon de lecture, pour y entendre la lecture des nouvelles. Les membres ayant la parole se lèveront et parleront tête découverte.

Elle tient 93 séances jusqu'au 30 ventôse an II. En octobre 1792, elle devient société des Amis de la Liberté et de l'Eglise. Elle a une correspondance de 1791 au 10 germinal an III.

Révolutionnaires châtillonnais

De 1789 à 1798, on peut estimer le nombre des individus ayant pris part active et ou engagée aux événements révolutionnaires au nombre de 192. Ce sont tous des hommes. Non pas que les femmes ne sont pas engagées mais leur engagement, moins visible n'est pas marqué comme l'est celui des sociétaires, des activistes ou des commissaires, en effet, n'ayant pas de droits civiques, elles sont néanmoins la cheville ouvrière des foyers et des familles. En effet, 62,5% des révolutionnaires de Châtillon sont membre de la société populaire ; 17,7% membres du comité révolutionnaire. 41,6% s'engagent dès 1789 en signant le cahier de doléances. Toutefois ce prime engagement n'est durable que pour 19,7% des 192 révolutionnaires de Châtillon, puisque 38 seulement signent un cahier de doléance en 1789 et sont membres de la société populaire entre 1792 et 1794.

50% des activistes révolutionnaires de Châtillon savent écrire ou signer leur nom. Ces activistes ne sont pas tous des châtillonnais, loin de là, puisque les révolutionnaires domiciliés à Châtillon ne représentent que 37,5%. Châtillon est donc bien un foyer d'activisme, rayonnant sur le canton, voir le district et jouant un rôle attractif politique non négligeable.

⁴ Registre de délibérations de la société populaire de Châtillon, 20 avril 1791. A.D. Ain 13L75.

⁵ Les statuts sont modifiés après août 1792.

⁶ Ces derniers sont au nombre de 9 : le président, deux secrétaires, deux lecteurs, deux rapporteurs, un introducteur et un économiste.

³ Extrait des délibérations de l'Hôtel de ville de Châtillon les Dombes, 27 juillet 1789. A.C. Châtillon EE12-38.

Toutefois la politisation de ces révolutionnaires est faible, en effet, seulement 2% sont considérés comme des terroristes, 2% des fédéralistes mais 8,32 prennent une part active à la réaction thermidorienne. Cet engagement pourrait montrer un désir de stabilisation politique et social « bourgeois », toutefois cet engagement thermidorien est le fait d'une fonction administrative au sein du comité de surveillance. Les participants à la révolution à Châtillon sont tous des patriotes, puisque seulement 2 sont des monarchistes, bien que 6,7% des 192 révolutionnaires sont issus de la sociabilité d'Ancien-Régime (francs-maçons, Société d'Emulation de l'Ain où tireurs au papegai).

De ces 192 révolutionnaires, 7,3% sont des activistes, des révolutionnaires prenant une part active aux événements par des discours, des prises de paroles ou d'actes.

L'engagement révolutionnaire est aussi un tremplin pour une fonction publique. En effet, 26% des révolutionnaires de Châtillon occupent un poste public à la mairie (20), au district (9), dans la justice (8), dans l'armée (7), une fonction d'Etat ou au département (6).

LE 9^E BATAILLON DE L'AIN OU 2^E DU DISTRICT DE CHÂTILLON

par Laurent Brayard
secrétaire-adjoint de la SEHRI

Le 9^e bataillon de l'Ain voit sa naissance après l'ordre de licenciement du bataillon formé pour aller combattre au siège de Lyon. Le 1^{er} bataillon de Châtillon fait partie des bataillons de district formé et envoyé également à Lyon. Mais il y arrive plus tardivement, et ne participe pas à l'écrasement des insurgés lyonnais. Le 6 novembre 1793, l'ordre de dispersion est donné, après celui d'autres unités provisoires dont des unités de district comme le bataillon de Bourg ou celui de Pont-de-Vaux. Mais dès le 8 novembre, les requis de première réquisition revenus dans leur foyer sont rappelés sous les drapeaux. Ce rappel correspond à l'ordre de marche des bataillons des districts du département de l'Ain pour la levée en masse. C'est ainsi que le 1^{er} bataillon de Châtillon⁷ arrive à Bourg-en-Bresse pour être organisé. C'est lui qui selon Deprez deviendra le 9^{ème} du département. Le 18 novembre 1793, est la date donnée par Deprez⁸, pour la formation du 9^{ème} bataillon de l'Ain, sous le commandement du Lieutenant-colonel Defranc. Belhomme indique quant à lui le 13 janvier 1793. Il s'agit là d'une erreur que nous ne pouvons cependant expliquer. La date donnée par Deprez s'attache à la création officielle de l'unité après la revue passée au département, et par le service de santé. Le bataillon existe en fait depuis son départ de Châtillon-sur-Chalaronne, puisqu'il reçoit des vivres le 17 novembre 1793, en même temps que le 1^{er} bataillon du district de Pont-de-Vaux. Le 18, le citoyen Chambre est nommé officier de santé du bataillon. Le 26 novembre 1793, le département paye les frais de transports des sacs des volontaires du bataillon. Le 27 novembre, les désertions sont déjà nombreuses dans ses rangs puisque le département prend des mesures pour faire rejoindre les hommes qui n'ont pas manqué de rentrer chez eux à la première occasion. Le bataillon reste en formation pour être équipé, à Bourg jusqu'en mars 1794 environ.

1794 :

Le Lieutenant-colonel Defranc, commandant de l'unité, obtient le 29 mars 1794, auprès du département un congé de 15 jours alors « que le bataillon se dirige actuellement pour Carouge⁹ ». Il obtient aussi le droit de requérir toutes les armes « bonnes ou mauvaises » en possession des gardes nationales du département

⁷ Octave Morel, *Inventaire... op cit*, p. 195.

⁸ Dans son ouvrage sur les volontaires nationaux, repris dans le site internet de Bernard Coppens.

⁹ La localité de Carouge est actuellement dans le canton de Genève en Suisse, mais en 1786 Victor-Amédée II maître de la Savoie en fait un chef-lieu de province qui comptait une partie de la région aujourd'hui française de Saint-Julien (Haute-Savoie).

ou des particuliers¹⁰. Cet ordre indique bien que le bataillon est parti sans avoir son équipement au complet, et manquant certainement d'armes. Les précédentes levées avaient sévèrement épuisé les capacités du département de l'Ain à réquisitionner des armes. Le droit octroyé au Lieutenant-Colonel Defranc devait lui permettre de mettre la main sur les armes des gardes nationales dont son bataillon traverserait le territoire, jusqu'en Savoie. En effet l'unité est arrivée à l'Armée des Alpes où elle entre dans la brigade du général Voillot de la 2^{ème} division des généraux Dours et Pouget. Le quartier-général de cette brigade est effectivement à Carrouges où le bataillon stationne le 20 avril 1794 avec un effectif de 906 hommes pour un complet de 1 038¹¹.

Le 4 mai 1794, il est toujours en position à Carouges où il tient tranquillement garnison. Le capitaine Chambard, commandant de la compagnie de grenadiers du bataillon écrit une lettre à la municipalité de Beaupont pour les remercier de l'envoi d'une somme d'argent à partager entre les différents hommes originaires de cette localité¹².

En juin 1794, il est en réserve de l'Armée, avec le Bataillon de la Montagne, le 1^{er} bataillon des tirailleurs de la frontière et un bataillon de réquisitionnaires de Bourg¹³. Mais le 20 juin 1794 il est signalé comme étant en route pour rejoindre l'Armée du Rhin avec le 8^{ème} bataillon de l'Ain¹⁴. En effet l'Armée du Rhin vient de subir un grave échec, le 26 mai 1794 à la bataille de Kaiserslautern. Dès le 4 juin, le comité de Salut Public demande au général Dumas commandant l'Armée des Alpes de diriger 15 bataillons vers cette armée. Le bataillon se met en marche le 16 juin de son cantonnement de Ferney-Voltaire¹⁵. Il doit rejoindre Colmar puis va en garnison à Strasbourg.

1795 :

Le nommé Vaulpré est désigné à la place de Dangeville pour le poste de quartier-maître trésorier. En mars 1795, le bataillon est encore en garnison à Strasbourg¹⁶.

Le bataillon est finalement amalgamé en première formation dans la 17^{ème} bis demi-brigade légère. Cet amalgame a lieu à Sassenheim le 19 juin 1795, avec le 9^{ème} de l'Ain, le 17^{ème} bis Chasseurs et le 2^{ème} de l'Allier¹⁷.

LES MAIRES DE CHATILLON DE 1790 à 1815

d'après Dominique SAINT-PIERRE

DELORME Jean-Marie. Né à Montrevel le 2 septembre 1750, élève du séminaire de Saint-Irénée à Lyon, médecin reçu docteur à Montpellier en 1771, syndic perpétuel de Châtillon-les-Dombes à 24 ans. Député de Châtillon le 23 mars 1789 pour le Tiers État à l'assemblée générale des trois ordres à Bourg. Maire de Châtillon élu en 1790, démissionnaire car élu procureur syndic du district en mai 1790, remplacé en 1792, maire en frimaire an II (novembre 1793), agent national nommé par Boisset en fructidor an II (août 1794), puis nommé le 14 brumaire an IV (5 novembre 1795) commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Châtillon, agent municipal en l'an IV, président de l'administration municipale, maire nommé par arrêté du préfet Ozun du 12 thermidor

¹⁰ Octave Morel, *idem*, p. 207.

¹¹ Le bataillon est dans la même unité que le 6^{ème} de l'Ain, Krebs et Moris, *Campagnes dans... op cit*, tome 2, p. 243.

¹² *Idem*, Monsieur Croyet indique par une faute probable de frappe qu'il s'agit du 3^{ème} de l'Ain, mais il s'agit bien du 9^{ème}.

¹³ Krebs et Moris, *Campagnes dans... op cit*, p. 265.

¹⁴ Il n'est pas possible en l'état de dire s'il s'agit du 8^{ème} de l'Ain, ou du 8^{ème} bis de l'Ain. Le premier formé en 1792 et le second en 1793. Les troupes envoyées en renfort sont le 8^{ème} de l'Ain, les 1^{er} et 2^{ème} du Rhône, le 4^{ème} d'infanterie légère, le 5^{ème} des Côtes-maritimes, les 1ères et 2^{ème} légions des Alpes, le 2^{ème} bataillon des tirailleurs de la frontière, le bataillon de Châtillon et le bataillon de Villefranche, *idem*, p. 272.

¹⁵ 10 sont détachés pour l'Armée du Rhin, la 2^{ème} légion des Alpes, la 1^{ère} légion de Montlyon, le 8^{ème} de l'Ain, 1^{er} du Rhône, 5^{ème} des Côtes-Maritimes, la 4^{ème} légère, le 2^{ème} du Rhône, bataillon de Villefranche, bataillon de Châtillon (9^{ème} de l'Ain) et le 2^{ème} des tirailleurs de frontière, *ibidem*, p. 127 et 128.

¹⁶ Jérôme Croyet, *Pour la Nation... op cit*.

¹⁷ Belhomme, *Histoire de... op cit*, page 104.

an VIII (31 juillet 1800) jusqu'en 1814, date à laquelle il se retire de la vie politique en raison d'une attaque d'apoplexie qui le laisse paralysé. Conseiller de l'arrondissement de Trévoux en 1806 et cité jusqu'en 1809. Il meurt à Châtillon le 25 avril 1818 d'une seconde attaque. Un rapport de police sous le Consulat en l'an X portait méchamment: « à laisser près de ses malades ».

BIBLIOGRAPHIE : Dufaÿ, *Galerie civile de l'Ain. - Visages de l'Ain*, n° 101, 1969, « Fiches de police sous le Consulat ». - A. Cartaz, *Les médecins bressans*, 1902. - J. Croyet, *Sous le bonnet rouge*, thèse universitaire, Lyon 2.

ROUCHARD Claude Marie Julien Eléonore. Né à Châtillon-les-Dombes le 26 juin 1752, fils de Claude Rouchard, marchand, et d'Anne Fabre. Bourgeois, député de Châtillon-les-Dombes le 23 mars 1789 pour le Tiers État à l'assemblée générale des trois ordres à Bourg. Maire de Châtillon cité en avril 1791.

CHEREL Nicolas Marie. Né à Châtillon-les-Dombes le 4 janvier 1756, fils de Nicolas Cherel, bourgeois, et de Claudine Comte. Notaire à Châtillon-sur-Chalaronne de 1783 à 1815, député du Tiers État de Béréins le 23 mars 1789 à l'assemblée des trois ordres à Bourg. Membre du directoire du district de Châtillon-sur-Chalaronne élu le 2 décembre 1792, cité le 8 décembre 1793 comme maire de Châtillon lorsqu'il se rend à Clémenciat pour régler les difficultés de la réunion des deux communes, puis en fructidor an III (août 1795). Président de l'administration

municipale du canton de Châtillon, maire de Châtillon et Clémenciat nommé par arrêté du préfet Ozun du 4 prairial an VIII (24 mai 1800), démissionnaire et remplacé par arrêté du 12 thermidor an VIII (31 juillet 1800).

BIBLIOGRAPHIE : L. Charrin, *L'Abergement-Clémenciat*, 1988.

GUICHENON Georges Marie. Docteur en théologie, prêtre, sacristain chanoine de l'église Saint-André de Châtillon-sur-Chalaronne, curé de Dompierre-de-Chalaronne. Administrateur du district de Châtillon-les-Dombes élu en mai 1790, membre de son directoire. Agent municipal en l'an VI, maire provisoire en 1800, 1^{er} adjoint de Châtillon nommé par arrêté du préfet Ozun du 4 prairial an VIII (24 mai 1800), démissionnaire et remplacé par arrêté du 8 fructidor an VIII (26 août 1800).

DEMONS François. *Président de l'administration* du canton de Châtillon-sur-Chalaronne cité en l'an VIII.

LABLANCHE Jean-Baptiste. 2^e adjoint de Châtillon-sur-Chalaronne nommé par arrêté du 8 fructidor an VIII (26 août 1800), 1^{er} adjoint nommé par arrêté du 15 nivôse an XII (6 janvier 1804), maire nommé en 1814, renouvelé par arrêté du préfet Dumartroy du 11 mai 1816, puis par arrêté du préfet Rogniat du 25 juillet 1821, jusqu'en 1830. Conseiller de l'arrondissement de Trévoux cité de 1816 à 1830. Il a été parrain d'une cloche, Rosalie, de l'église Saint-André, érigée en 1826.

DOCUMENT D'ARCHIVES **Plan parcellaire de Châtillon-les-Dombes**

